

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CL241 (Rect)

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 6**

I. – À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« vidéoprotection »

le mot :

« vidéosurveillance ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 7, 9, 10, 26 et 28.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement nous souhaitons manifester notre opposition au développement de la vidéosurveillance, nommée "vidéoprotection" par le Gouvernement.

Le présent projet de loi prévoit une utilisation extrêmement étendue de la surveillance de masse, par une vidéosurveillance automatisée rendue possible par l'ajout d'algorithmes aux caméras pour détecter des personnes et comportements dans l'espace public. Ces dispositifs s'inscrivent dans "l'expansion des politiques sécuritaires" comme le souligne la Quadrature du net, et les Jeux

Olympiques 2024 sont une aubaine pour accélérer et normaliser le développement de ce type de technologiques.

De protection il n'est pas question, mais bien de surveillance. La vidéosurveillance automatisée met en danger les populations déjà les plus vulnérables qui occupent l'espace public faute d'espace privé, et criminalise leurs comportements. Elle favorise un inhumain contrôle social.